AR Prefecture

006-210601365-20231221-20123211206-DE Reçu le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023 L'AN DEUX VINGT TROIS ET LE VINGT ET UN DECEMBRE A 20H30 Délibération 2023-21-12-06

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire de Sospel

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		C
			Donnée	Nom du Mandataire	Commentaires
Christophe BRUNENGO	\boxtimes				
Eliane ALBIN	\boxtimes				70
Renaud DETOEUF	×				
Martine FERRERO	\boxtimes				
David BOUSSEAU	×				
Christine COSENTINO	×				
Michel POGGI	\boxtimes				
Nicole RAIBAUT	×				
Martine CHAVONET					
Michel CHAMPOUSSIN			⋈	Martine FERRERO	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	×				
Laurence GIRAUD	\boxtimes				
Livia VERET		\boxtimes	\boxtimes	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	\boxtimes				
Nicolas CROO		\boxtimes	\boxtimes	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO		×	×	Nicole RAYBAUT	
Cyril BLANSCHE	\boxtimes				
Nicolas REY		\boxtimes			1
Lucas CHAREF	\boxtimes				
Fabienne AVENOSO	\boxtimes				
Jean-Pierre PEGLION	\boxtimes				
Thierry GRIMONT		×		,	
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE					
Jérôme BERETTI		×			
Christophe DECADI		×	×	Jean-Pierre PEGLION	
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ		×	×	Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	

Secrétaire de Séance : Martine CHAVONET Rapporteur : Christophe BRUNENGO

OBJET: Subvention Association « Ligue PACA de natation »

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que depuis juillet 2022 l'association « Ligue PACA de natation » gère le fonctionnement et l'animation de la piscine municipale.

Dans ce cadre une convention a été signé pour l'été 2023 (période allant du 05 juin au 29 septembre) en fixant les règles de gestion et de fonctionnement.

Au terme de la saison estivale l'association sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € afin d'équilibrer son budget. Le montant initialement inscrit dans la convention était de 18 000 €, mais compte tenu des autres subventions obtenues de la part de

de la Fondation Frincesse Charlène, ainsi que les bons chiffres de AR Prefecture a Folidation avec 10 475 entrées 475 entrées comptabilisées entre juin et septembre 2023, la subvention

Publié le 22/12/2023

Considérant l'intérêt de ladite association pour la commune, Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire à l'unanimité des membres présents et représentés :

accorde à l'association « Ligue PACA de natation » une subvention de 12 000 € au titre de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré l'an, mois et jour que dessus.

	Votes	Commentaires
Pour	24	
Contres	00	
Absentions	00	

Le Maire

Le secrétaire de séance